



---

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

---

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

Séance de **19 novembre 2021**

Compte rendu affiché le

Date de convocation du conseil municipal le **10 novembre 2021**

---

Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**

Secrétaire de séance : **Madame Nadia LAKEHAL**

Membres présents à la séance :

**Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Ahmed CHEKHAB, Roger BOLLINET, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Joëlle GIANNETTI, Liliane GILET-BADIOU, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, David LAÏB, Mustapha USTA, Christine BERTIN, Richard MARION, Ange VIDAL**

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

**Kaoutar DAHOUM à Myriam MOSTEFAOUI  
Antoinette ATTO à Muriel LECERF  
Yvan MARGUE à Stéphane GOMEZ  
Frédéric KIZILDAG à Nadia LAKEHAL  
Maoulida M'MADI à Carlos PEREIRA  
Sacha FORCA à Christine BERTIN**

Membres absents :

**Audrey WATRELOT**

Envoyé en préfecture le 09/12/2021

Reçu en préfecture le 09/12/2021

Affiché le



ID : 069-216902569-20211119-V\_DEL\_211119\_1-DE

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	42

Objet :

-----

Désignation des représentants de la  
Commission Communale d'Accessibilité

V\_DEL\_211119\_1

## **Rapport de Madame la Maire**

### **Mesdames, Messieurs,**

L'animation et la mise en œuvre de la politique sociale dédiée au handicap se décline à travers différents engagements pris par la commune :

- la nomination d'une élue au Handicap, à Inclusion, à l'Accessibilité ;
- la mise en place de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) d'ici 2024 ;
- la création d'un service handicap en 2017 porté par le CCAS ;
- l'intégration du dispositif des ambassadeurs de l'accessibilité pour les Etablissements Recevant du Public en 2021 ;
- l'animation de la Commission Communale pour l'Accessibilité.

Les règles de constitution des Commissions Communales pour l'Accessibilité sont définies par l'article L2143-3 du code général des collectivités territoriales introduit par l'article 46 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 dite « loi Handicap » qui place au cœur de son dispositif l'accessibilité du cadre bâti et des services à toutes les personnes en situation de handicap.

L'article prévoit, dans toutes les communes de 5 000 habitants et plus, une commission communale pour l'accessibilité (CCA). Elle doit garantir la prise de compte de tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental, psychique ainsi que les besoins des personnes âgées et autres usagers des espaces publics.

Dans ce cadre et en application de ces textes ; par délibération du 14 octobre 2014, le conseil municipal de la ville de Vaulx-en-Verin a acté la création de la commission communale d'accessibilité. Elle est un lieu de concertation et de mise en cohérence des actions menées par la Ville avec ses partenaires dans le champ du handicap. Elle est réunie de façon plénière tous les ans afin de présenter le bilan des actions menées et valider les orientations. Les groupes de travail qui en découlent se réunissent très régulièrement pour mener les projets émanant de la CCA.

La Commission Communale d'Accessibilité est présidée par la Maire. Elle est composée d'élus municipaux, d'associations de personnes en situation de handicap, d'acteurs économiques et institutionnel ainsi que de représentants d'usagers. Compte tenu des changements dans les différents collèges de participants il convient de nommer les élus et le nombre de représentants des secteurs associatifs, institutionnels et de démocraties participatives. L'ensemble de ces membres seront nommés par un arrêté municipal.

Il est proposé les représentations suivantes :

- 9 représentants Elus de la Commune ;
- 1 représentant de la Métropole de Lyon ;
- 6 représentants d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique ;
- 12 représentants d'habitants et d'autres usagers de la ville ;
- 1 représentant du Conseil Consultatif de la Vie Associative ;
- 1 représentant par Conseil de Quartier ;
- 1 représentant du Conseil des Seniors ;
- 1 représentant du Conseil Citoyen ;
- 4 représentants des acteurs économiques.

**En conséquence, je vous propose :**

- ▶ de désigner le nombre de représentants de la Commission
- ▶ de nommer pour la durée du mandat les élus municipaux :

Envoyé en préfecture le 09/12/2021  
Reçu en préfecture le 09/12/2021  
Affiché le  
ID : 069-216902569-20211119-V\_DEL\_211119\_1-DE

M.Philippe MOINE , Mme Antoinette ATTO, Mme Myriam MOSTEFAOUI , M. Pierre BARNEOUD-ROUSSET, M. Régis DUVERT, Mme Dehbia DJERBIB, Mme Nassima KAOUAH, Mme Christine BERTIN et M. Carlos PEREIRA.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 09/12/2021

Reçu en préfecture le 09/12/2021

Affiché le

**SLO**

ID : 069-216902569-20211119-V\_DEL\_211119\_1-DE

**Vu** les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

**Entendu** le rapport présenté le 19 novembre 2021 par la Madame la Maire ;

**Après avoir délibéré, décide :**

- ▶ de désigner le nombre de représentants de la Commission Communale d'Accessibilité ;
- ▶ de nommer pour la durée du mandat les élus municipaux :

M.Philippe MOINE , Mme Antoinette ATTO, Mme Myriam MOSTEFAOUI , M. Pierre BARNEOUD-ROUSSET, M. Régis DUVERT, Mme Dehbia DJERBIB, Mme Nassima KAOUAH, Mme Christine BERTIN et M. Carlos PEREIRA.

<b>Nombre de suffrages exprimés : 42</b>
Votes Pour : 42
Votes Contre : 0
Abstention : 0
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le vendredi 19 novembre 2021.

**Pour extrait conforme,**

#signature#